

Bulletin communal d'informations

Décembre 2018



*Voeux du maire le 12 janvier 2019
à 17 heures
(Salle d'honneur de la mairie)*

Infos pratiques

Mairie de Wisembach, 4, place François Vaxelaire - 88520 Wisembach

Téléphone : 03.29.51.73.01 - Fax : 03.29.52.95.17 Courriel : mairie-wisembach@orange.fr

Site internet : <http://www.wisembach.fr>

L'équipe municipale : **Maire** : Pascal SCHNELZAUER, 06.89.63.39.86 - **Adjointe** : Fabienne GAXATTE, 06.88.50.15.24 - **Adjoint travaux** : Daniel GOUBY, 06.01.17.64.68 - **Conseillers** : Jean-Noël AMET, 03.29.51.79.24 - Luc LEMOINE-NOS, 03.29.57.75.59 - André RAMAGE, 03.29.50.92.56 - Stéphanie THIRIET, 09.52.91.45.25 - Béatrice VAUCOURT, 03.29.55.20.96 - Julien VOIRIOT, 06.80.35.68.79



Horaires d'ouverture

Accueil au public :

Lundi, mardi, jeudi de 14 heures à 16 heures 30

Mairie fermée le mercredi après midi

Vendredi ouvert de 14 heures à 19 heures

Mairie fermée le samedi matin.

Prise de rendez-vous possible par le biais du secrétariat en semaine
aux heures d'ouverture de la mairie
pour consultation auprès du MAIRE le samedi matin.



Horaires d'ouverture du Point Poste Communal

Tous les après-midi

(Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi)

de 13 heures 30 à 16 heures

Fermeture le samedi matin

Directeur de publication : Pascal SCHNELZAUER

Rédaction : André RAMAGE

Dépôt légal. Tirage 270 exemplaires

Ne pas jeter sur la voie publique

Les informations fournies dans les articles extérieurs au Conseil Municipal sont sous l'entière responsabilité de leurs auteurs.

Le mot du maire

Sommaire

| |
|-------------------------------------|
| Page 1 |
| Le mot du maire |
| Page 2 |
| Les échos du conseil |
| Page 3 |
| Les échos du conseil |
| Page 4 |
| Les échos du conseil |
| Page 5 |
| Les échos du conseil |
| Page 6 |
| Les échos du conseil |
| Page 7 |
| Les échos du conseil |
| Page 8 |
| Baisse des dotations de l'Etat |
| Page 9 |
| Etat civil |
| Page 10 |
| Devoir de mémoire |
| Page 11 |
| Associations "Les Fougères" |
| Page 12 |
| Associations "Les Fougères" |
| Page 13 |
| Associations "Les Fougères" |
| Page 14 |
| Associations "Les Fougères" |
| Page 15 |
| Les "Poubelles" |
| Page 16 |
| Les "Poubelles" |
| Page 17 |
| La vie de la commune |
| Page 18 |
| Siel Bleu |
| Page 19 |
| Parole aux Carfeuilles - Les poèmes |
| Page 20 |
| Bon à savoir ... |
| Page 21 |
| Bon à savoir ... |
| Page 22 |
| Bon à savoir ... |
| Page 23 |
| Les pompiers |
| Page 24 |
| Les pompiers |

Chères Carfeuillates, chers Carfeuillats,

L'année 2018 s'achève sur fond de tourmente sociale preuve que les restrictions que l'Etat nous impose dans la gestion des communes gagnent maintenant le peuple et bon nombre de strates sociales.

La météo n'est pas en reste puisque cette fin d'année est également sous le signe des restrictions en ce qui concerne l'eau, l'arrêté préfectoral ayant été reconduit jusqu'au 25 décembre, peut être une raison supplémentaire de croire au père Noël. Cet épisode de sécheresse nous permet de prendre conscience de l'importance de notre ressource en eau comme l'avaient fait mes prédécesseurs et me conforte dans les actions entreprises sur l'entretien de nos réseaux et sur le choix d'augmenter notre capacité de stockage.

L'avant projet est fait, il ne reste plus qu'à étudier l'autofinancement par le budget de l'eau et le présenter à la communauté d'agglomération pour validation car au 1er janvier 2020 c'est cette dernière qui prendra la compétence de l'eau et de ce fait la gestion intégrale de l'eau sur le territoire de la commune.

Cette disposition controversée oblige les communautés de communes et communauté d'agglomération à prendre cette compétence de l'eau quand bien même, elles ne le souhaitent pas, prive au passage les communes pourtant parfaitement capables de gérer, d'entretenir et d'investir dans ce domaine.

Mais trois fois hélas la loi en a décidé autrement au grand dam du président de la communauté d'agglomération peu enclin à assumer cette compétence très très compliquée à mettre en place et qui a n'en pas douter grèvera un peu plus le porte monnaie du contribuable.

Voilà, une fin d'année compliquée mais point de pessimisme dans mes propos simplement la réalité du moment et la volonté de ne pas baisser les bras mais au contraire de se projeter dans l'avenir avec de nouveaux projets pour 2019, dans des domaines variés voirie, réhabilitation du bâtiment mairie école et dans d'autres domaines encore comme la sécurité routière avec la mise en place récente d'un radar pédagogique, première action qui sera poursuivie par la suite.

L'ensemble du conseil municipal et toute l'équipe communale vous souhaitent de bonnes et joyeuses fêtes de fin d'année et nous vous présentons nos vœux les plus sincères en matière de santé, de bonheur et de prospérité.

Que 2019 apporte à toutes les Carfeuillates et à tous les Carfeuillats un maximum de satisfactions personnelles et professionnelles et j'aurai le plaisir de vous présenter mes vœux de vive voix le 12 janvier 2019 en salle d'honneur de la mairie.

Bonnes fêtes de fin d'année.

Pascal SCHNELZAUER

Les échos du conseil

*Les ÉCHOS du CONSEIL se veulent le reflet des décisions prises lors des séances du Conseil Municipal
Conformément aux articles 48 et 56 de la loi du 5 avril 1984,
les délibérations in extenso de la dernière séance du Conseil Municipal sont affichées en mairie et visible
sur le site internet de Wisembach (www.wisembach.fr)*

CONSEIL DU 8 septembre 2018

49/18 - Adhésion de commune au smic des Vosges

50/18 - Cession du Kangoo à l'association "jardins de Galilée"

51/18 - Convention avec le Sivu Bertrimoutier-Combrimont-Neuvillers sur Fave-Raves pour la mise disposition de l'agent communal à l'école Alexandre Dumas

52/18 - Prix de l'eau

53/18 - Travaux de voirie et aménagement

CONSEIL DU 5 novembre 2018

54/18 - Désignation du représentant de la commune pour la commission électorale

55/18 - Annulation et réédition de facture d'eau

56/18 - Adhésion au service de Médecine de Prévention du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Vosges

57/18 - Renouvellement contrat médecine préventive

58/18 - Adhésion de commune au SDANC

59/18 - Cession du camion au budget commune

60/18 - Décision modificative budget forêt

61/18 - Décision modificative commune

CONSEIL DU 8 décembre 2018

62/18 - indemnisation pour l'agent recenseur et le coordonnateur communal.

63/18 – décisions modificatives.

Etat civil

DÉCÈS

Monsieur Beck Didier Alphonse est décédé le 16 mai 2018

Monsieur Membré Mario Gilbert Jacky est décédé le 22 octobre 2018

Monsieur Benoit Marie Thérèse est décédé le 30 octobre 2018

Didier épouse Idoux Colette 21 novembre 2018

NAISSANCE

BLEUNVEN MALARET Léonie née le 17 novembre 2018

Toutes nos félicitations aux heureux parents...

Devoir de mémoire...

11 novembre 2018

Un armistice met fin à la Grande Guerre



Lundi 11 novembre 1918, 11 heures : dans toute la France, les cloches sonnent à la volée.

Au front, les clairons bondissent sur les parapets et sonnent le « Cessez-le-Feu », « Levez-vous », « Au Drapeau ». La « Marseillaise » jaillit à pleins poumons des tranchées. Même soulagement en face, dans le camp allemand.

Pour la première fois depuis quatre ans, Français et Allemands peuvent se regarder sans s'entretuer. Un armistice (arrêt des combats) a été conclu le matin entre les Alliés et l'Allemagne, dernière des Puissances Centrales à rendre les armes. Il laisse derrière lui neuf à dix millions de morts et six millions de mutilés.

Les survivants ont perdu la foi dans les valeurs morales et spirituelles qui ont fait la grandeur et l'unité de l'Europe. Mais ils veulent croire que cette guerre qui s'achève restera la dernière de l'Histoire, la « der des der »...

Une participation importante de l'ensemble des Carfeuillats.

Par chance le soleil capricieux a gratifié de ses rayons tièdes les participants à la cérémonie du 11 novembre qui s'est déroulée à Wisembach.



Ce qui a permis au maire de Wisembach de lire la lettre de Jean-Marc Todeschini, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la défense chargé des anciens combattants et de la mémoire devant une foule dense, silencieuse et recueillie.

M. le Maire a ensuite déposé une gerbe portée par un jeune du village. Après une minute de silence émouvante, les personnes présentes ont été conviées à rejoindre la salle communale. La cérémonie s'est terminée par un pot de l'amitié, moment toujours fort agréable d'échange et de convivialité.

André Ramage



La vie de la commune

Co-voiturage : pourquoi pas nous ?



Face à la montée du prix de l'essence, la perte des liens sociaux et la pollution, le covoiturage est une alternative, même au sein d'une petite commune comme la nôtre.

L'équipe municipale étudie actuellement l'idée de mettre en place un système de co-voiturage simple entre particuliers au sein de notre commune.

Nous nous tenons à votre disposition aux heures d'ouverture de la mairie ou par email (mairie-wisembach@orange.fr) pour accueillir vos réflexions sur le sujet ou nous faire part de votre souhait de participation.

Merci à tous.

Stéphanie Thiriet

Radars pédagogiques



Notre village se voit désormais équipé d'un radar pédagogique. Ce dernier mis en place mi décembre entrera en fonction début janvier 2019.

Il fait suite aux travaux de la commission sécurité routière qui depuis deux ans étudie et propose des solutions face aux phénomènes d'insécurité routière.

Plusieurs pistes de travail sont en cours pour essayer de répondre au mieux aux sollicitations de la population, mais le premier geste restant sans aucun doute le respect des réglementations

en vigueur.

D'autres actions sont en venir notamment au printemps 2019 la mise en place de ralentisseurs avec une première expérience sur la route de Viameix au repas.

A noter que si l'effet radar pédagogique est concluant dans la traverse du village un 2eme devrait voir le jour afin d'équiper les deux entrées de Wisembach, le premier étant mis en place à l'entrée EST du village.



Pascal Schnelzauer

RECENSEMENT : Une permanence se tiendra en mairie les mardis matin de 9h. à 11h. pendant les périodes du 17 janvier au 16 février - 22 février au 29 février - 5 mars au 12 mars.

Voeux du maire : le 12 janvier 2019 à 17 heures
(Salle d'honneur de la mairie)

La vie de la commune

Un repas des aînés très chaleureux



Avec son cadre accueillant l'auberge de Lorraine avait déjà des airs de fête le jeudi 29 novembre à l'occasion du traditionnel repas des aînés offert par la municipalité aux Séniors Carfeuillats âgés de 70 ans et plus.

Outre les habitués qui apprécient la convivialité du moment, d'autres "nouveaux" séniors sont venus partager le repas. Un repas particulièrement chaleureux, un temps de pause pour se rencontrer,

échanger et partager un moment festif.

Nul doute que les aînés sont très impatients de se retrouver dès l'année prochaine pour ce rendez-vous incontournable.



"Nos anciens constituent une grande richesse et sont le symbole de la mémoire collective, de la transmission d'un savoir, d'une expérience et ils méritent toute notre attention".

La vie de la commune

Visite de madame la sous préfète



Le jeudi 22 novembre 2018 notre commune a eu la chance d'accueillir madame Sylvie SIFFERMANN, Sous Préfète en poste à SAINT DIÉ des VOSGES.

Cette visite, souhaitée par madame la Sous Préfète, s'inscrivait dans sa volonté de découvrir toutes les communes de sa circonscription.

Le temps imparti pour cette visite (14h30 - 17h30) a permis à madame la Sous Préfète à son arrivée d'être accueillie par une partie du conseil municipal, de découvrir l'équipe municipale (personnels administratifs et techniques) et d'assister à une présentation du territoire de la commune en salle de conseil.

Après cette première phase d'échange pendant laquelle Mme SIFFERMANN a confronté ses informations personnelles sur les dossiers en cours avec la réalité sur le terrain, une évocation est faite quant aux projets souhaités par la municipalité.

Ensuite s'en est suivie une visite sur certains sites choisis, pour leur dynamisme ou les projets à venir : les locaux de la mairie afin d'envisager les possibilités de réhabilitation du bâtiment suite à la fermeture de l'école, les ateliers communaux 1er lieu visité, ensuite découverte de CERAM Industrie avec l'historique du rachat de l'usine, puis passage à la station de traitement avec évocation du projet de nouveau réservoir, et enfin visite des installations d'un jeune producteur de volailles et de porcs avec transformation par ses soins dans ses locaux.

A l'issue de cette sortie sur le terrain, retour en salle du conseil pour un temps d'échange avec les élus et la population malheureusement bien absente pour la circonstance preuve que tout va bien dans notre commune.

A 17h30, madame la Sous Préfète quittait nos murs et notre commune devenait pour la représentante de l'Etat une réalité et non plus un simple nom sur une carte.

Merci madame de vous intéresser à nos territoires ruraux et soyez la bienvenue à votre guise.

P. SCHNELZAUER



La vie de la commune



Visite des



Visite de de la station de traitement



Visite des établissements Ceram Industrie



Visite des



La vie de la commune

Le débit des sources toujours en baisse

Conséquence de la sécheresse, le débit des sources ne cesse de diminuer, voire a cessé. La commune de Wisembach, comme beaucoup d'autres dans le secteur, n'est pas épargnée.

Le village est normalement alimenté par trois sources situées à «La Basse des Bolles 1, 2 et 3».

Actuellement, il n'y en a plus que deux, la troisième étant tarie.

Dans la station de traitement située sur les hauteurs de la commune, l'eau qui arrive des sources passe sur de la neutralite (calcaire marin), elle est traitée contre les microbes grâce à une lampe ultraviolet puis chlorée, avant d'être distribuée chez les particuliers.

Comme le constate le maire de la commune, Pascal Schnelzauer «nous avons six analyses d'eau minimum par an imposées par l'Agence régional de santé (ARS). Depuis 2008, il n'y a eu aucune contre-analyse et ce malgré les problèmes rencontrés par certaines communes cet été à cause de la sécheresse».

Trois communes alimentées

Outre la consommation des 245 foyers raccordés, la commune fournit de l'eau à Bertrimoutier depuis 1995 et à Combrimont depuis un peu plus de deux ans et ce via Bertrimoutier.

La moindre fuite d'eau est traquée, souligne le maire, «L'amélioration du réseau d'eau par le biais des vannes de section permet d'isoler secteur par secteur à la recherche de



L'eau est traitée dans la station installée sur les hauteurs du village, avant d'être distribuée chez les villageois

fuites et de ce fait d'intervenir beaucoup plus rapidement. Notre réseau étant conçu sous le principe du gravitaire, une baisse de niveau d'1,20 m dans le réservoir principal a pour conséquence de priver d'eau les habitations situées sur les points les plus haut de la commune. A l'heure actuelle, tout le monde a de l'eau. Une surveillance renforcée des installations deux fois par jour permet de continuer, malgré le débit faible, à approvisionner le village, Bertrimoutier et Combrimont (partiellement).

Un Équilibre en Bleu

Gym douce seniors : une nécessité !

Les cours sont donnés dans la joie et la bonne humeur par la responsable départementale des Vosges

Les cours sont toujours le jeudi
de 13h.30 à 14h.30
au comptoir gourmand.

Pour tout renseignements contacter :
Béatrice VAUCOURT au 03 29 55 20 96



Seniors :

Faire de l'exercice physique tout en se distrayant



Vous avez mal au dos ?

Vous souffrez à cause de l'arthrose ?

Vous avez peur de tomber?

La pratique d'une activité physique **régulière** est indispensable pour **rester en forme**. Encadrée par un professionnel connaissant les spécificités physiques de chacun, l'activité sera adaptée à vos capacités, vos besoins... et vos envies.



RECENSEMENT

de la population 2019

www.le-recensement-et-moi.fr

LE RECENSEMENT
PAR INTERNET
C'EST PLUS PRATIQUE !

MADAME, MONSIEUR,

Vous allez être recensé(e) cette année. Un agent recenseur se présentera prochainement chez vous. Il vous demandera de répondre à l'enquête sous quelques jours, et vous proposera de le faire sur internet. Il vous remettra à cet effet des codes personnels pour vous faire recenser en ligne sur www.le-recensement-et-moi.fr.

Si vous ne pouvez pas répondre par internet, vous pourrez toutefois utiliser des questionnaires papier que votre agent recenseur viendra récupérer.

À QUOI SERT LE RECENSEMENT ?

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France.

Il détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. La connaissance précise de la répartition de la population sur le territoire permet d'**ajuster l'action publique** aux besoins des populations : décider des **équipements collectifs** nécessaires (écoles, maisons de retraite, etc.), préparer les **programmes de rénovation** des quartiers, déterminer les **moyens de transport** à développer...

Votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique, utile à tous.

DES RÉPONSES STRICTEMENT CONFIDENTIELLES

Votre agent recenseur est tenu au **secret professionnel**, il est muni d'une carte officielle qu'il doit vous présenter. Je vous remercie de lui réserver le meilleur accueil. Vos réponses resteront confidentielles. Elles seront remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes, conformément aux lois qui protègent votre vie privée.



Le recensement est organisé du 17 janvier au 16 février 2019. Pour faciliter le travail de l'agent recenseur, il vous sera demandé de répondre rapidement après son passage.

Le recensement de la population est gratuit, ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.

Je vous remercie par avance de votre participation et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Votre maire

Vu l'avis favorable du Conseil National de l'Information Statistique, cette enquête, reconnue **d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire**, en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques.

Visa n°2018A001EC du Ministre de l'économie et des finances, valable pour les années 2018 à 2022.

En application de la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée, les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées à l'Insee.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête. Elle garantit aux personnes concernées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès des directions régionales de l'Insee.



RECENSEMENT

de la population



LE RECENSEMENT PAR INTERNET C'EST PLUS PRATIQUE !

www.le-recensement-et-moi.fr

LE RECENSEMENT EN LIGNE QUE DES AVANTAGES

Des gains de temps

- Pas de second passage pour récupérer les questionnaires
- Collecte plus rapide, suivie en temps réel

Une organisation efficace

- Moins de papier à gérer et à contrôler
- Information par SMS deux fois par jour sur les réponses faites par internet
- Travail de l'agent recenseur facilité

Une démarche écologique et économique

- Moins de papier utilisé : un recensement moins coûteux...
- ... et plus respectueux de l'environnement

Des résultats de qualité

- Questionnaire guidé, plus facile à compléter
- Confidentialité respectée: personne n'a accès au questionnaire en ligne à part l'Insee

Le recensement par internet Comment ça marche ?

- 1 L'agent recenseur se présente chez les personnes à recenser, il leur propose de répondre par internet, et leur remet une notice qui contient toutes les informations nécessaires.
- 2 Les habitants se rendent sur www.le-recensement-et-moi.fr et cliquent sur le bouton « Accéder au questionnaire en ligne ».
- 3 Ils sont guidés pour répondre au questionnaire.
- 4 Une fois le questionnaire terminé, ils l'envoient et reçoivent un accusé de réception. L'agent recenseur en est informé par SMS.



UNE ORGANISATION EFFICACE ET DES RÉSULTATS DE QUALITÉ

Aucun risque d'oublier des habitants

Par internet, les bulletins individuels sont créés automatiquement pour tous les habitants permanents du logement. Il est ainsi impossible «d'oublier» de remplir un bulletin. De même, il n'y a aucun risque de perte de questionnaires, ils sont directement transmis à l'Insee.

**4,9 MILLIONS
DE PERSONNES
ONT RÉPONDU PAR
INTERNET EN 2018**

Le recensement en ligne ne donne pas plus de travail de relance que les questionnaires papier

Le nombre de personnes qui promettent de répondre par internet et qui ne le font pas est très faible, de même que le nombre de personnes qui attendent le dernier moment pour répondre. Les réponses par internet sont très nombreuses dès le début de la collecte, ce qui dispense de la seconde visite.

La qualité du recensement est très bonne avec internet

Les questionnaires incomplets sont moins nombreux par internet qu'avec les documents papier. Avec internet, les habitants ne répondent qu'aux questions qui les concernent et bénéficient, si besoin d'une aide en ligne. Ils perdent moins de temps et répondent mieux.

Les outils mis à disposition permettent de suivre efficacement la collecte

Une fois les questionnaires envoyés, les habitants reçoivent un accusé de réception par email. L'agent recenseur en est informé par SMS. Par ailleurs, avec l'application OMER, la commune a accès à de nombreux tableaux de comptage de suivi de la collecte qui lui permettent de connaître les questionnaires collectés par agent recenseur et aident au calcul de sa rémunération.

QUELQUES ÉLÉMENTS CLÉS POUR RASSURER LES HABITANTS

- Le recensement a lieu tous les ans mais toutes les communes ne sont pas concernées chaque année. Les habitants concernés l'année en cours reçoivent un courrier de leur mairie pour les prévenir.
- Les agents recenseurs disposent d'une carte officielle signée par le maire.
- Le recensement de la population est gratuit. Les sites qui réclament de l'argent sont des sites frauduleux.
- Les réponses sont confidentielles. Elles sont transmises à l'Insee, seul habilité à exploiter les questionnaires. Les informations recueillies ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

TOUT LE MONDE RÉPOND PAR INTERNET

Des personnes de tout âge répondent en ligne

La réponse par internet est plus fréquente chez les personnes de moins de 60 ans, mais environ 40% des 60-70 ans répondent par internet.

Rural ou urbain : peu de différences pour répondre par internet

| Taille de la commune | Taux de réponse par Internet |
|----------------------|------------------------------|
| <1 000 hab. | 49% |
| 1 000 à 5 000 hab. | 50% |
| 5 000 à 10 000 hab. | 48% |
| 10 000 à 50 000 hab. | 46% |
| >50 000 hab. | 48% |
| Ensemble | 48% |

PROPOSER LA RÉPONSE PAR INTERNET, C'EST RENDRE UN MEILLEUR SERVICE AUX HABITANTS

Pour plus d'informations, rendez-vous sur
WWW.LE-RECENSEMENT-ET-MOI.FR
ou contactez la direction régionale de l'Insee.

ASSOCIATIONS

Club les Fougères

La roue tourne, l'année 2018 n'a pas été des plus agréables pour le club; nous avons perdu 5 membres.

André WEBER, Jacques DUMOULIN, Thérèse BENOIT, Colette IDOUX et Marc GERARD; lors de nos rencontres, nous parlerons encore longtemps des bons moments passé avec eux.

Huguette ARNOULD s'est rapprochée de ses enfants, donc ne participera plus aux activités.

En sortie club : Le 16 mai le car nous a emmené à Abreschviller et Artzviller ; départ sous le déluge et retour sous un soleil rayonnant, belle journée pour les participants.

Le 26 septembre direction Ungersheim l'Ecomusée, découverte des constructions et de la vie d'autrefois en Alsace, le temps était trop court pour tout voir, il faudra peut-être y revenir ?.

Si vous vous ennuyez, rejoignez le club des Fougères ; plus de 70 personnes l'ont déjà fait...

Contact : Christian AMANN au Repas



D'Artzviller



à Abreschviller



CHAPITRE PREMIER

HISTOIRE DE LA COMMUNE

1) Des Origines aux Invasions barbares



UCUN document ne permet de préciser l'époque où les premiers hommes sont arrivés dans notre pays ; il n'existe pas de vestiges - (monuments, tombeaux, ustensiles, monnaies, armes, etc...) - qui puissent reconstituer leur origine ou leur histoire. Les archives et les traditions sont également muettes à ce sujet.

L'âge de pierre. - *A l'époque de l'âge de la pierre*, la partie montagneuse des Vosges était couverte de glaciers, l'existence devait être à peu impossible dans nos vallées.

L'âge des métaux. - Il est probable que l'homme soit également venu s'y fixer à l'époque de l'âge des métaux, car la vie devait encore être bien pénible, en raison de la rigueur du climat.

Les Gaulois. - Quelques vestiges de fortifications gauloises trouvée aux environs de Saint-Dié semblant prouver que la région fût habitée par les *Gaulois*, mais elle le devint sûrement dans la période *Gallo-Romaine*. Les Vosges faisaient partie du *Belgium*, créé par César, peuplé par les *Leuques*, qui étaient de race Celtic.

Quatre voies romaines traversaient les Vosges ; elle étaient gardées par des postes militaires qui devinrent des noyaux de population civile.

Les Romains établirent un *camp* dans la forêt entre le Repas et Combrimont, pour surveiller à la fois les vallées de *Saales* et de *Sainte Marie*, il fut détruit lors des invasions barbares.

Les Invasions. - Au 1er siècles, les solitudes et les forêts de nos montagnes servirent de refuge à un grand nombre d'émigrés, venant de la plaine, surtout d'Alsace fuyant les Barbares et surtout les hordes d'Attila.

Mais ces premiers habitants ne formèrent pas de villages ; ils étaient peu nombreux et vivaient en bûcherons et en chasseurs. C'est probablement à cette époque que l'homme apparut pour la première fois dans la vallée du Blanc.

Un peu d'histoire... avec Josiane

2) Le Moyen-Age

LES FRANCS - LA LORRAINE



TOUS les Francs, après la mort de Clovis, les Vosges échurent en partage à son fils Théodoric, qui devint roi d'Austrasie, avec Metz pour capitale (511). Trois siècles plus tard, ce territoire devint l'apanage de Lothaire et en prit le nom Lotharingie, puis Lorraine (855).

DIEUDONNE

Au VII siècle, les populations de nos vallées étaient païennes, ce qui attira les moines convertisseurs. En 660, l'évêque de Nevers, appelé Déodat, ou Dieudonné et plus tard Saint-Dié arriva dans les Vosges, établit un monastère dans le val de Galilée, sur l'emplacement actuel de la ville de Saint-Dié. La réputation de ce moine alla en grandissant avec le temps; d'autres religieux suivirent l'exemple de Déodat, et il est incontestable que leur arrivée dans nos montagnes changea complètement l'aspect du pays.

Le roi d'Austrasie Childéric II donna aux disciples de Sain-Dié. un domaine de 20 lieues de rayon autour du monastère. Le territoire de Wisembach fut compris dans cette donation.

Devenus maîtres de la région, les moines établirent partout, où il y avait des noyaux de population, des annexes religieuses qui étaient en même temps des centres agricoles. 18 annexes ou cellules furent ainsi créées; la 4 comprenait «Wisembach avec Gemaingoutte, le Repas et Ginfosse».

Une chapelle fut construite et dédiée à Saint-Barthélemy. La tradition fait remonter la construction de la tour de l'église à l'époque de Charlemagne, alors que le grand empereur venait chasser dans les Vosges; en réalité, cette tour date du XIIème siècle.

L'existence de notre commune apparaît alors d'une façon certaine. Peu à peu les sombres forêts se défrichent, les animaux sauvages qui les peuplent disparaissent, la culture se développe, les constructions s'élèvent et grâce à l'activité humaine, l'affreux désert habité par nos ancêtres se transforme en riants et fertiles vallons; le bien être et la civilisation ne feront que s'accroître dans le cours des siècles.

LA VARDE DE WISEMBACH

«Près de Wisembach est une montagne anciennement appelée *Woed*, que l'on a francisé par le mot *Varde*, et c'est sous ce nom que les anciens titres désignent le territoire de Wisembach et de ses dépendances. Le dénombrement de 1594 ainsi l'indique ainsi : la terre de *Waarde* de *Wuisembach*, et plus bas *Wuisembach* où sont les fonderies pour les mines de la Croix.

- Le 2 mai 1290, le duc Ferry engagea à Anselme, sire de Ribeaupierre,

Un peu d'histoire... avec Josiane

la garde de Wisembach, en ban et en justice, et son doit de péage de beffroi, pour 540 fr que le duc lui devait. Il est dit, dans ces lettres, que les hommes de la garde



LE BUREAU DES DOUANES FRANÇAISE

de Wisembach devaient le cri en armes depuis les montagnes d'Alsace jusqu'à Belromari, château au-dessus de Raon-l'Étape. Il existe encore des engagements de la *Varde* de Wisembach, l'un de 1381, l'autre de 1473.

LE CHÂTEAU DE FAITE

Sur le point culminant de la montagne qui sépare les Vosges de l'Alsace, le *duc Thiébaud* avait fait construire, vers la fin du XIII^{ème} siècle, un château-fort auquel il avait donné le nom de *Chalet-sur Faite*, et qui était destiné à arrêter les invasions et à protéger le péage. Ce château a été entièrement détruit, on ignore à quelle époque. Il y a cent ans environ, un habitant de Wisembach en a enlevé les derniers débris pour construire sa maison. Il n'en reste plus aujourd'hui que quelques pierres, un enfoncement qui indique l'emplacement d'un puits et une plate-forme entourée de distance en distance par une légère élévation de pierres couvertes de ronces et de mousse.

NORBÉPAIRE

A un kilomètre de Wisembach, sur le chemin qui conduit au Repas, il existait autrefois un village appelé Norbepaire (terre ou redevance de Norbert). L'époque de la destruction n'est pas connue; on prétend seulement qu'il fut, il y a longtemps, ruiné par un incendie. On a trouvé sur son emplacement un âtre de cheminée.

Département des Vosges, par M. Léon Louis, tome 7 page 405.

à suivre...

INFOS PRATIQUES

CLUB du 3e Age "Les Fougères" Wisembach-Gemaingoutte.

- Randonnées le mercredi des semaines impaires.
- Activités distractives, sous formes de jeux, dans la salle du Comptoir Gourmand le mercredi des semaines paires (sauf d'avril à septembre),

SAPEURS-POMPIERS téléphone : 18

Ban de Laveline : M. BIER Philippe : 03.29.51.73.76 ou 06.77.28.96.31

Gemaingoutte : M. DA COSTA Antonio : 03.29.51.72.37 ou
06.12.62.22.44

Wisembach : M. HILLER Jean-Pierre : 03.29.57.38.24 ou
06.30.87.66.17

SECOURS CATHOLIQUE (Equipe de Provençères) - téléphone : **06.83.72.58.03**

SAMU - téléphone : 15

POLICE - téléphone : 17

APPEL D'URGENCE EUROPEEN - téléphone : 112

DEPANNAGE E.D.F. 24 H / 24 H - téléphone : 0 810 333 088

BAN DE LAVELINE

Maison Médicale : téléphone : 03.29.51.78.23

Masseur-Kinésithérapeute : Frédéric DELPECH et Bertrand VIBRAC

cabinet de Ban de Laveline : 03.29.42.01.31

cabinet de Provençères (secrétariat) : 03.29.56.06.53

Ophélie TISSERAND

cabinet de Neuvillers /Fave : 03.29.42.98.95 - 06.76.65.62.05

Pharmacie THIRION téléphone : 03.29.51.78.08

Psychologue-psychothérapeute Yseult LETTENS 06.33.30.87.03

Cabinets d'Infirmières : Marie-Isabelle DANIEL, Mélanie PETIT, Anne-Hélène SCHMITT :
06.72.43.66.36

Michèle RENAUD : téléphone : 03.29.51.51.98

*Le conseil municipal
vous souhaite
de bonne fêtes*

